



CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 Mai 2015
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

1°) a accordé, à l'UNANIMITE, la concession d'aménagement de la ZAC du Grand Duc à la Société Territoires 62,

a approuvé, à l'UNANIMITE, le projet de traité de concession,

a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents utiles pour finaliser l'attribution de cette concession.

2°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour que la Commune adhère à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Pas-de-Calais dès sa constitution,

a désigné, à l'UNANIMITE, Monsieur Philippe ANOT comme représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ainsi qu'au sein des organes décisionnels, de gestion et de contrôle.

3°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de Monsieur le Sénateur, Daniel PERCHERON, une subvention pour travaux divers d'intérêt local au titre de la « réserve parlementaire » (acquisition d'un préfabriqué pour l'école Roger Macke).

4°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de Monsieur le Député, Yann CAPET, une subvention au titre de la « réserve parlementaire » (acquisition de matériel roulant pour les services techniques).

5°) a approuvé, à l'UNANIMITE, les modifications de la tarification applicable aux photocopies couleur de la médiathèque mais également d'intégrer un tarif pour la vente de sac à son effigie,

a donné, à l'UNANIMITE, une gratuite d'inscription pour la première année à l'ensemble des lecteurs de l'ancienne bibliothèque dont l'inscription était en cours à sa fermeture.

6°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord sur le projet de règlement intérieur commun à la salle des fêtes et des marronniers ainsi que sur la modification du tableau des tarifs communaux.

7°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document à intervenir afin d'effectuer la cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle de la section AD n° 434 p au profit de Monsieur et Madame SURY et ainsi de permettre au logement de gardien d'être implanté en stricte limite de propriété de celle-ci.

8°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour l'implantation du nouveau transformateur électrique, Place de la République et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir et notamment la convention d'occupation du domaine public.

9°) a décidé, à l'UNANIMITE, de s'opposer à toute fermeture de classe d'enseignement dans les établissements spécialisés qu'ils considèrent au même titre que les écoles de la République.

10°) a alloué, à l'UNANIMITE, la subvention suivante :

- 2 500 euros à l'Union Vélo Club de CALAIS pour l'organisation de la course cycliste de la ducasse et la prise en charge du coût de l'intervention des services de police sur production de la facture.

Le 02 Juin 2015

LE MAIRE,

Alain FAUQUET